

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013  
REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2013

---

L'an deux mil treize et le 13 septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRE, Maire

Présents : Dominique HEBERT, Christophe PETIT, Adjoint, Gianni LEFEBVRE,

Absents excusés : Rachida BORDEAUX, Isabelle VIALARD, Pierric DOS SANTOS, Aïcha EL AMRANI, Jacques HUE

Absents excusés représentés : Laurent FICOT par Jean CARRE - Chantale PICARD par Dominique HEBERT

Absents non excusés : Alain MARCADE, José ROUSSELIN, Rouquiyata OUMAR

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

---

## ORDRE DU JOUR :

- 1) VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 4
- 2) RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
- 3) INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL
- 4) DEMANDE DE MADAME ECHIKR POUR EFFECTUER SON TRAVAIL A TEMPS PARTIEL
- 5) FIXATION DU LOYER LOCAL COMMERCIAL
- 6) FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT SITUE AU DESSUS DE LA POSTE
- 7) EURE HABITAT - RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS
- 8) REMPLACEMENT DE MONSIEUR GUY RICHARD DANS SES DIFFERENTES DELEGATIONS SYNDICALES : SIDEAL - SYNDICAT DE MUSIQUE - SYNDICAT DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE - CASE
- 9) ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE REMBOURSEMENT DE AXA ASSURANCES
- 10) DIVERS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013  
REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2013

Le 09 septembre 2013, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal a été réuni au lieu ordinaire de ses séances, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire le 02 septembre 2013.

Les membres présents n'étant pas en nombre suffisant pour délibérer valablement, la séance a été levée et renvoyée au VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2013 à 20 heures 30.

Le compte rendu de la réunion du 17 juillet 2013 est adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération n° 2013 – 64  
**VIREMENT DE CREDITS - décision modificative n° 4**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2013 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
Opération 101	ACQUISITION DE MATERIEL		
2051	Concessions et droits similaires	+ 3 600	
Opération OPFI	OPERATIONS FINANCIERES		
020	Dépenses imprévues		- 3 600
<b>TOTAL VIREMENTS DE CREDITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 3 600</b>	<b>- 3 600</b>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Les autres demandes de virement de crédits sont reportées à la réunion d'octobre.

**RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur le Maire précise que pour couvrir des besoins de trésorerie, il est opportun de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 200 000 €. Le Conseil Municipal accepte.

Objet de la délibération n° 2013 - 66  
**CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION D'INDEMNITE**

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Jeannick LAPEYRONNIE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2013

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €

Objet de la délibération n° 2013 - 67

**DEMANDE DE MADAME ECHIKR POUR EFFECTUER SON TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Madame Hakima ECHIKR qui souhaite effectuer son travail à temps partiel annualisé à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 jusqu'au 30 septembre 2014.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame Hakima ECHIKR à effectuer son travail à temps partiel annualisé à 80 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2013 jusqu'au 30 septembre 2014

Objet de la délibération n° 2013 – 68

**LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL ANCIENNEMENT « LA BOITE A PECHE »  
DETERMINATION DES CONDITIONS FINANCIERES**

Monsieur le Maire rappelle que le local commercial anciennement « La Boîte à Pêche » a été rendu à la commune. Il propose donc de le remettre en location et demande aux conseillers municipaux de déterminer les conditions financières qui seront proposées au futur locataire. Monsieur le Maire indique que ce local a une superficie de 121,42 m<sup>2</sup> et qu'il était loué jusqu'alors au prix mensuel de 477,31 €. Un pas de porte de 1 700 € ainsi qu'une caution équivalent à deux mois de loyer avaient été demandés au précédent locataire lors de son entrée dans le local. Monsieur le Maire propose donc de maintenir ces conditions financières pour la future location.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

ACCEPTTE les conditions financières énoncées ci-dessus à savoir :

- Pas de porte 1 700 €
- Caution 2 mois de loyer
- Loyer mensuel 477,31 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Objet de la délibération n° 2013 – 69

**LOGEMENT SITUE AU DESSUS DE LA POSTE - DETERMINATION  
DU PRIX DU LOYER**

Monsieur le Maire rappelle que la direction de la Poste ne souhaitait plus louer le logement de fonction situé au dessus du bureau. Des travaux ont donc été effectués pour modifier les entrées du logement et du bureau de poste et pour aménager l'accès du camion de la Poste au bureau. Un nouveau bail a été signé avec la Poste pour la location du bureau.

La commune peut donc désormais disposer librement du logement situé au dessus du bureau de poste et le proposer à la location. Monsieur le Maire indique que la superficie du logement est de 99,88 m<sup>2</sup> et se compose d'une entrée, d'une cuisine, d'un séjour, de deux salles de bain et WC et de 4 chambres.

Vu la superficie et la composition du logement, le conseil municipal estime que le montant du loyer peut être fixé à la somme mensuelle de 600 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE le montant de 600 € pour le loyer mensuel de ce logement
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2013

**EURE HABITAT - RETROCESSION DES VOIRIES ET ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire fait part de la demande de EURE-HABITAT qui souhaite que les espaces verts et les voiries du lotissement des Jonquilles soient rétrocédés à la commune. Le conseil municipal accepte cette rétrocession mais un état des lieux devra être effectué avant la signature.

**REMPACEMENT DE MONSIEUR GUY RICHARD DANS SES DIFFERENTES DELEGATIONS  
SYNDICALES - SIDEAL - SYNDICAT DE MUSIQUE - SYNDICAT DE GESTION DU  
RESTAURANT SCOLAIRE - CASE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture prenant acte de la démission de Monsieur Guy RICHARD. Le nombre de conseillers présents à la réunion de ce jour ne permet pas de procéder dans de bonnes conditions à la désignation de nouveaux délégués pour remplacer Monsieur RICHARD dans ses différentes délégations syndicales. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la réunion du mois d'octobre.

Objet de la délibération n° 2013 – 71

**ACCEPTATION D'UN REMBOURSEMENT DE AXA ASSURANCES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un remboursement de AXA ASSURANCES correspondant à des travaux de réparation sur la toiture du gymnase suite à un acte de vandalisme pour un montant de 800 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, accepte ce chèque de remboursement.

**DIVERS**

➔ Monsieur le Maire signale que suite au décès de Madame Simone FRETIGNY, les héritiers lui ont proposé de racheter sa maison située rue de la Bise. Monsieur le Maire indique que cette propriété située juste à proximité de l'école maternelle pourrait présenter quelques possibilités d'aménagement pour servir de salle de réunion pour les instituteurs, les associations ou l'Espace des Deux Rives pour l'organisation des ateliers périscolaires. Une estimation sera demandée aux services des Domaines.

➔ Pour la maison de la rue de l'Église (ancien bar de la Mairie), Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une offre inférieure au prix fixé par le Conseil Municipal et signale également que d'autres personnes sont également intéressées et doivent donner prochainement une réponse.

➔ **Objet de la délibération n° 2013 – 72 : CASE - VENTE DES EMPRISES FONCIERES POUR L'AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT D'ACTIVITES DES FRENEAUX :** Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du lotissement d'activités des FRENEAUX mené par la Communauté d'Agglomération Seine Eure sur des terrains appartenant à la commune. Afin de permettre la réalisation de cette opération, la commune doit céder à la CASE les parcelles concernées par ce projet.

Après consultation des services de France Domaine, la CASE propose à la commune d'acquérir ces terrains suivant les conditions établies comme suit :

- Pour les parcelles cadastrées section C 237, 238, 240, 241 et 1053, d'une superficie totale de 4 829 m<sup>2</sup> acquises par la commune en 2013 à 4,40 € le m<sup>2</sup>, le prix de rachat est fixé à 4,40 € HT le m<sup>2</sup> soit un montant de 21 247,60 € hors taxes, TVA en sus en vigueur à la date de signature de l'acte.
- Pour les parcelles cadastrées section C 1062, 1060, 1514, 246, 242 et 1962 d'une superficie totale de 24 192 m<sup>2</sup>, l'acquisition sera réalisée au prix de 4,00 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant de 96 768 € hors taxes, TVA en sus en vigueur à la date de signature de l'acte.

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2013

- Pour les emprises d'une partie des chemins ruraux en cours de déclassement, l'acquisition sera réalisée à l'euro symbolique qui ne donnera lieu à aucun versement.

Monsieur le Maire précise que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Seine Eure. De plus, les frais liés à la procédure de déclassement seront réglés par la commune puis remboursés par la CASE au moment de la cession des emprises des chemins ruraux.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ACCEPTE les conditions financières proposées par la CASE pour l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du lotissement d'activités des FRENEAUX telles qu'elles sont définies ci-dessus, soit un montant total H.T. de 118 015,60 € pour une superficie de 29 021 m<sup>2</sup>, TVA en sus en vigueur à la date de signature de l'acte.
- DEMANDE que les frais et honoraires divers liés à cette acquisition soient à la charge de la CASE.
- DEMANDE que les frais liés à la procédure de déclassement qui seront réglés directement par la commune soient remboursés par la CASE au moment de la cession des emprises des chemins ruraux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire signale que pour les emprises d'une partie des chemins ruraux en cours de déclassement, l'acquisition sera réalisée à l'euro symbolique qui ne donnera lieu à aucun versement.

➔ Monsieur le Maire informe les conseillers que la sortie au 96<sup>ème</sup> congrès des Maires aura lieu le mercredi 20 novembre 2013. Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 02 novembre.

➔ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements de Madame Jennifer FAVIER qui nous avait adressé copie des courriers et des pétitions adressées au Président du Conseil Régional pour la mise en place d'arrêts supplémentaires en gare de Pont de l'Arche. Au conseil municipal de juin 2013, une motion de soutien avait été votée. Une pétition avait été mise à disposition des habitants de la commune et avait été signée par de nombreuses personnes. Dans son courrier, Madame FAVIER indique qu'elle va solliciter les communes voisines pour qu'une pétition soit également mise à disposition de leurs habitants. Il faut espérer qu'un jour leurs démarches aboutissent favorablement.

➔ Courriers de remerciements :

- de Monsieur René DURIEZ, maire de PONT-SAINT-PIERRE, pour le prêt de notre camion nacelle.
- De Monsieur Loïc MANIFEL, Président du CAP FOOTBALL pour les subventions et aides apportées pour favoriser la bonne marche et le développement de leur club.

➔ Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur et Madame Sid Ahmed KADDOUR REBIHA et Charlène DEBEAUMONT pour les fleurs offertes à l'occasion de leur mariage. Monsieur le Maire rappelle que Charlène est la fille d'une employée communale.

➔ Monsieur le Maire fait part des remerciements reçus pour les condoléances adressés lors du décès de Monsieur Raymond CANTRELLE, de Madame Martine BAYART et de Madame Monique POSPISIL.

## TOUR DE TABLE

➤ Monsieur le Maire fait un point sur les travaux réalisés ou en cours dans la commune :

- Rue Charles de Gaulle : enlèvement des pavés et réfection de la chaussée
- Rue de la Geôle : réalisation de la deuxième partie de la piste cyclable et de nouvelles places de parking. Modification de l'entrée de l'école élémentaire
- Rue Féron : réalisation de travaux et de l'enrobé

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE PITRES (EURE) - ANNEE 2013

REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2013

- Route des Écluses : modification de l'inclinaison de la voirie pour que la chaussée ne soit plus inondée lors de fortes pluies
- Goudronnage de l'entrée du stade

Madame HEBERT demande combien ont coûté les travaux de la rue de la Geôle. Monsieur le Maire répond que la CASE prend en charge 67,5 % et la commune 32,5 %.

➤ Monsieur Christophe PETIT signale que les feux tricolores seront posés semaines 41 et 42 (soit 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> semaine d'octobre). Le génie civil sera planifié dès le 16 septembre 2013 avec Monsieur PAUVERT de la société TEAM RESEAUX.

➤ Madame Dominique HEBERT indique que la rentrée s'est bien déroulée. La cour de l'école n'a pas pu être refaite faute de budget. 115 enfants d'élémentaire et 50 enfants de maternelle fréquentent l'accueil périscolaire. Le coût de l'heure est en moyenne de 0,50 €. L'Espace des Deux Rives gère cet accueil et tout se déroule bien.

Madame HEBERT informe les conseillers qu'un expert, mandaté par notre assurance, est intervenu le lundi 09 septembre 2013 au restaurant scolaire. Les entreprises mises en cause pour les malfaçons constatées étaient présentes et devront effectuer les réparations.

➤ Monsieur Gianni LEFEBVRE signale qu'au syndicat de musique, le nombre d'élèves de Pitres est stable.

➤ Monsieur Christophe PETIT rappelle qu'une commission des travaux est prévue le 18 septembre 2013 à 20 heures 30.

21 heures 37 : arrivée de Madame Chantale PICARD

➤ Monsieur le Maire parle des futurs travaux de la bretelle d'autoroute en sortie de Criquebeuf sur Seine ainsi que du plateau sportif de Romilly sur Andelle. Un problème d'arrivée d'eau pluviale venant de la côte Jacques Anquetil doit être réglé par le Conseil Général et la commune de Romilly sur Andelle.

Monsieur le Maire signale également que l'usine BONNA SABLA devrait fermer le site de Pitres/Amfreville sous les Monts fin janvier 2014. 41 emplois sont menacés.

<b>PAROLE AU PUBLIC</b>
-------------------------

- Madame BUBLE signale que le ramassage des déchets verts ne se fait pas régulièrement Sente du Marché. Monsieur le Maire indique qu'il a le même problème rue des Jardins et le signalera aux services de la CASE. Il rappelle que lors du ramassage rue des Jardins, le camion emprunte une sente privée et que le propriétaire envisage de la fermer.

- Monsieur DEMAREST indique que l'écoulement des eaux rue des Jardins ne se fait pas correctement. Monsieur le Maire doit voir le problème avec les responsables de la CASE.

- Monsieur GAUQUELIN demande quand les travaux pour les branchements France Télécom vont commencer. Monsieur le Maire répond que cela devrait se faire courant octobre. Les trottoirs seront aménagés ensuite. Monsieur GAUQUELIN tient à signaler des incivilités de la part de personnes en moto de cross et en quads qui empruntent les sentes à très vive allure. Monsieur DEMAREST signale que cela se produit également rue des Jardins.

Fin de la séance : 22 heures 05

## EMARGEMENT

	NOM - PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
01	Mr Jean CARRE	Maire	
02	Mme Dominique HEBERT	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	
03	Mme Chantale PICARD	2 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Pouvoir à Dominique HEBERT
04	Mr Christophe PETIT	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	
05	Mr Pierric DOS SANTOS	Conseiller municipal	Absent excusé
06	Mr Gianni LEFEBVRE	Conseiller municipal	
07	Mr Jacques HUE	Conseiller municipal	Absent excusé
08	Mr Laurent FICOT	Conseiller municipal	Pouvoir à Jean CARRE
09	Mme Rachida BORDEAUX	Conseillère municipale	Absente excusée
10	Mme Aïcha EL AMRANI	Conseillère municipale	Absente excusée
11	Mr Alain MARCADE	Conseiller municipal	Absent non excusé
12	Mr José ROUSSELIN	Conseiller Municipal	Absent non excusé
13	Mme Isabelle VIALARD	Conseillère municipale	Absente excusée
14	Melle Rouquiyata OUMAR	Conseillère municipale	Absente non excusée